• (1200)

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LE DÉCÈS D'UN RÉFUGIÉ YOUGOSLAVE À CALGARY—ON DEMANDE UNE ENQUÊTE

M. Alex Kindy (Calgary-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général et concerne Damir Durekovic, d'origine yougoslave. Cet authentique réfugié politique est arrivé au Canada en 1984. On a fait la découverte tragique de son cadavre à Calgary, la semaine dernière.

Je cite un extrait du compte rendu de l'audience du 28 juin 1984 où a été examinée sa revendication du statut de réfugié: «La raison de sa demande est qu'il craint pour sa vie car son père, qui s'était réfugié en Allemagne de l'Ouest, a été tué en juillet 1983. M. Durekovic prétend que le mobile du meurtre est politique parce que son père avait écrit cinq ouvrages dans lesquels il critiquait le régime yougoslave.» La communauté croate au Canada est en émoi.

Le solliciteur général voudrait-il ordonner une enquête complète sur cette mort tragique?

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, le député a eu la courtoisie de me signaler cette affaire hier, dans une lettre dont il cite une partie aujourd'hui. J'ai été heureux de pouvoir l'aider un peu. J'ai demandé à mes collaborateurs de vérifier immédiatement ce qu'il en était.

Ils m'informent que la police de Calgary a entrepris une enquête qui se poursuit et que l'affaire est sous la surveillance et l'autorité du solliciteur général de l'Alberta.

Si le député est en possession de faits nouveaux, je lui saurais gré de me les communiquer pour que je les transmette aux autorités compétentes.

L'AGRICULTURE

L'AIDE AUX PRODUCTEURS DE TABAC—L'APPLICATION DES CRITÈRES EN ONTARIO

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Il sait que l'hiver dernier, Agriculture Canada a alloué trente millions de dollars à l'aide aux producteurs de tabac dans les provinces d'Ontario, du Québec et de l'Île-du-Prince-Edouard, afin que ces producteurs puissent quitter l'agriculture ou passer à des cultures différentes.

Je demande au ministre pourquoi l'entente qui a été négociée avec le gouvernement de l'Île-du-Prince-Edouard, qui a modifié ses objectifs, est plus souple que celle conclue avec l'Ontario où les règles et la bureaucratie ont aggravé les frustations des producteurs de tabac au lieu de les aider à régler leur problème de surplus.

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Je remercie le député de sa question. Il doit se rendre compte que dans le programme de réduction de la production de tabac, comme en

Ouestions orales

bien d'autres domaines, le gouvernement a dû s'aventurer en terrain inconnu.

Nous avons négocié avec les gouvernements provinciaux et avec les divers groupes de producteurs dans chaque province et avons signé des ententes précises qui sont uniques et conçues expressément en fonction des différentes situations.

L'entente avec l'Ontario doit être revisée. La participation au programme n'est pas aussi élevée que je le voudrais. La semaine dernière, j'ai rencontré les représentants de l'office de commercialisation du tabac. J'ai demandé à mon homologue provincial de rencontrer l'office du tabac, peut-être dès le début de la semaine prochaine, afin de faire le point sur la situation et d'envisager d'assouplir les exigences de manière à ce que le programme de l'Ontario puisse être utilisé davantage.

ON DEMANDE L'INTERVENTION D'UNE TIERCE PARTIE AFIN D'ÉTABLIR UN PROGRAMME ÉQUITABLE DE COMPENSATION

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Comme le temps passe et que le ministre et son gouvernement semblent avoir décidé de ne pas tenir compte du rapport que le souscomité sur le tabac a remis il y a environ quatre mois au comité permanent de l'agriculture, le ministre envisage-t-il toujours de donner suite aux requêtes faites par les diverses municipalités des régions productrices de tabac du sud de l'Ontario, qui réclament l'intervention d'une tierce partie habilitée à établir un programme équitable de compensation en vue de résoudre le conflit entre les producteurs et les divers ordres de gouvernement quant à ce qui constituerait un programme de paiement juste et équitable, ou bien le ministre a-t-il également rejeté cette suggestion?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Le gouvernement n'a rejeté aucune recommandation faite par des députés, ni aucune recommandation des producteurs ou des offices de commercialisation dans aucun secteur de production. Les faits démontrent que nous nous sommes montrés extrêmement souples et réceptifs.

Le programme de réduction de la culture du tabac est un programme très souple. Je crois que nous l'avons démontré puisque nous prévoyons rencontrer dès le début de la semaine prochaine les gouvernements provinciaux qui participent au programme et, bien sûr, la troisième et plus importante partie dans ce dossier, c'est-à-dire les producteurs eux-mêmes, ainsi que les offices de commercialisation, en vue d'envisager de réviser les critères de manière à encourager une plus grande adhésion au programme.

M. le Président: La dernière question sera posée par la députée de Hamilton-Est.

L'INDUSTRIE

L'USINE DE FIRESTONE À HAMILTON

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, vu l'absence de ministre de l'Expansion industrielle régionale, je poserai ma question au vice-premier ministre.